

COMMUNE DE DRAVEIL



6.2. Annexes sanitaires

6.2.a. Note sanitaire et traitement des déchets

Projet de PLU arrêté en Conseil Municipal en date du 10 janvier 2011



1. L'eau potable

L'approvisionnement en eau potable

L'eau potable est de très bonne qualité, en conformité avec l'ensemble des paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Le réseau est alimenté par l'eau provenant des usines de Morsang-sur-Seine (50%) et Viry-Chatillon (40%) qui traitent l'eau de la Seine, et d'eau souterraine captée en Seine-et-Marne (10%).

La protection de la ressource et la qualité de l'eau

Depuis novembre 2009, la CAVS procède à la distribution de récupérateurs d'eau de 300 et 500 litres moyennant une participation modeste. L'objectif est de permettre aux habitants de réduire leur consommation en réutilisant l'eau de pluie récupérée pour un usage extérieur exclusivement.

La distribution de l'eau potable

Le réseau d'alimentation en eau potable exploité par la Lyonnaise des eaux.

2. Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

Les eaux pluviales

Le réseau de collecte des eaux pluviales sous les voies publiques totalise plus de 40 000 ml qui aboutissent dans la Seine, dans la Darse des Mousseaux, dans les sablières de Port aux Cerises, de la fosse aux Carpes ou de l'Orme des Mazières.

La partie basse des réseaux d'eau pluviale sont protégées des montées de la Seine par les postes anti-crue du pont de Juvisy, de la rue de Châtillon et de l'Orme des Mazières.

Dans le cadre du contrat de Bassin le SIARV envisage d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans plusieurs secteurs de la ville.

Les eaux usées

Le Schéma d'Assainissement de la Région Parisienne définit la commune de Draveil comme faisant partie de la zone de collecte de la station d'épuration interdépartementale du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P)

L'assainissement est de type séparatif. Les eaux usées transitant par les réseaux de collecte gérés par le S.I.A.R.V puis sont acheminés jusqu'aux collecteurs intercommunaux du S.I.A.R.V :

- antenne principale Seine Rive droite, DN 300 à DN 500,
- antenne de Draveil, DN 250 à DN 600,
- antenne des Bergeries, DN 300.

Ces collecteurs de la vallée de la Seine transportent les eaux jusqu'à Vigneux-sur-Seine au niveau du poste de refoulement P4, où elles sont déversées dans l'ouvrage interdépartemental DN 2500 du SIVOA jusqu'au poste P5 du SIAAP à Crosne qui relève les eaux sur Valenton. A Draveil, un certain nombre de postes de refoulement et de relèvement permettent le bon acheminement des eaux usées vers le nord compte tenu de la topographie très plane de la vallée. Ce sont les postes de Bac de Ris à Champrosay, le poste de l'Orme des Mazières, du port de Juvisy, de Port aux Cerises, qui permet un maillage entre le collecteur Seine rive droite et le collecteur de l'antenne de Draveil. sur le plateau, un poste « EU » permet de relever les effluents du quartier du Château des Sables vers l'antenne des Bergeries.

On compte aujourd'hui

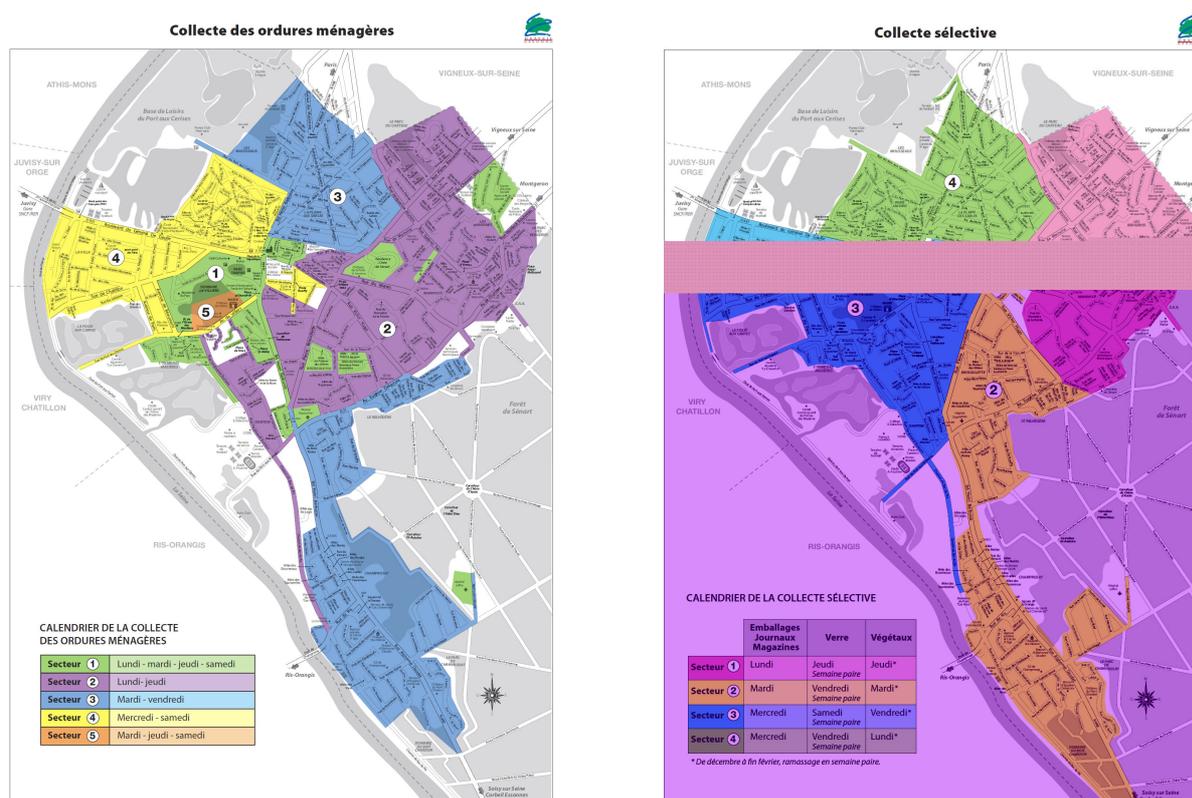
- un peu plus de 60 000 ml de canalisations de collectes,
- près de 14 000 ml de canalisation de transport, dont 2 610 ml en refoulement,
- 6 postes de refoulement des eaux usées dont 3 sur le réseau de transport.

Ces dernières années, des travaux d'assainissement du syndicat ont permis de créer ou de réhabiliter les réseaux de plusieurs rues en parallèle de travaux d'aménagement de la voirie et d'espaces publics.

3. La gestion des déchets

Par délibération du 23 juin 2005, la CASVS détient la compétence en matière de traitement et valorisation des déchets et assimilés. La collecte des déchets relève de la compétence de la ville. Cet arrêté prononce, à cette même date, le retrait de la ville de Draveil du SIREDOM et le transfert de compétence « traitement » à la Communauté d'agglomération. A partir de janvier 2011, la CASVS va également prendre en charge la compétence de la collecte des ordures ménagères

Les déchets ménagers et le tri sélectif



La collecte des ordures ménagères est assurée de 2 à 4 fois par semaine suivant les quartiers de la commune. Deux fois par semaine dans la plupart des quartiers de la ville, mis à part le centre-ville et certains îlots spécifiques, tels qu'une partie des Bergerie, Brossolette, l'Orme des Mazières, l'Orée de Sénart, le Domaine de Villiers et les hôpitaux Dupuytren et Joffre, qui se voient assurés d'un ramassage effectué 4 fois par semaine.

La collecte sélective permet de séparer les emballages à recycler des autres déchets. Cette mesure vise à limiter les quantités de déchets à éliminer et à maîtriser les coûts de traitement car l'enfouissement et l'incinération sont des procédés de plus en plus coûteux. 3 poubelles spécifiques sont adaptées à la collecte sélective :

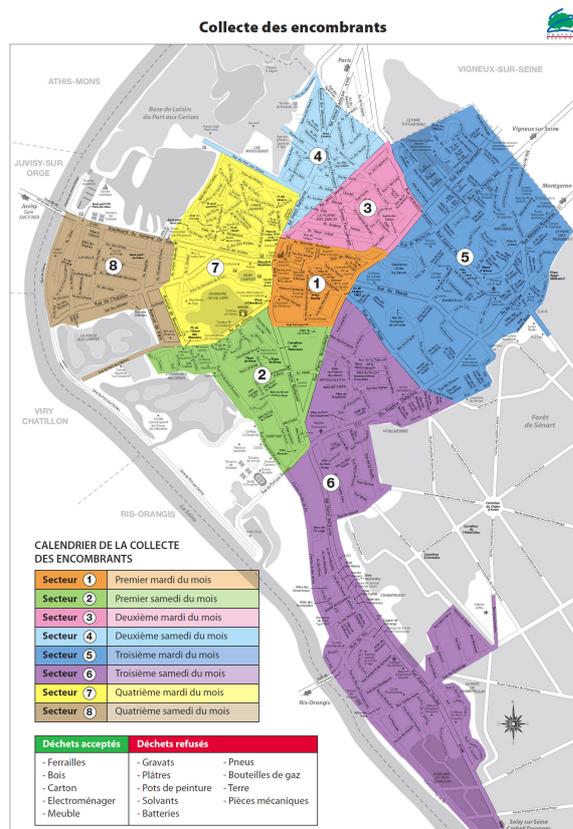
- une poubelle grise à couvercle jaune pour les emballages ménagers et les papiers/journaux,
- une poubelle grise à couvercle vert pour le verre
- une poubelle vert foncé pour les déchets végétaux

Des composteurs pour végétaux sont en vente à la CASVS pour une somme modique.

Les points d'apport volontaire

Des conteneurs sont mis à la disposition des Draveillois dans l'ensemble des quartiers pour les emballages, le verre et le papiers/journaux.

La collecte des encombrants



La collecte des encombrants est assurée une fois par mois (le mardi ou le samedi) suivant un découpage par quartier. (Cf. carte ci-dessus)

Déchetterie

Il n'y a pas de déchetterie sur le territoire communal mais les dravellois peuvent se rendre dans les communes voisines : à Vigneux-sur-Seine, Athis-Mons ou encore Juvisy-sur-Orge. Le réseau de déchetterie est assuré par le SIREDOM. L'accès est gratuit et se fait grâce à une carte

Le bilan annuel

Un bilan a été effectué en décembre 2009 pour l'année 2007

TYPE DE DECHET	TONNAGE TOTAL	% du gisement	Kg/hab/an	COUT TOTAL EN EUROS	% du coût	€/hab/an
ordures ménagères	7 870	50,54%	280,15	652 105	51,54%	23,21
encombrants	910	5,84%	32,40	110 071	8,70%	3,92
déchets communaux	287	1,84%	10,22	34 609	2,74%	1,23
déchets verts	2 062	13,24%	73,41	104 947	8,29%	3,74
emballages	237	1,52%	8,42	52 745	4,17%	1,88
bi-flux	695	4,46%	24,73	131 920	10,43%	4,70
papiers	235	1,51%	8,38	12 804	1,01%	0,46
verre	702	4,51%	24,99	2 104	0,17%	0,07
part variable déchetterie	2 561	16,44%	91,15	147 615	11,67%	5,25
DDM	14	0,09%	0,50	16 357	1,29%	0,58
TOTAL	15 573	100%	554,35	1 265 277	100,00%	45,04

Les draveillois produisent en moyenne 554 kg de déchets / hab. Les ordures ménagères dites « résiduelles » sont valorisées par combustion dans le Centre de Vert-le-Grand, ce qui permet de produire de l'énergie.

Dans le détail, les encombrants traités en porte à porte diminuent alors que l'on constate une hausse du tonnage dans le réseau des déchetteries.

L'année 2007 est marquée par une stabilisation de la quantité d'ordures ménagères traitée (+ 0,31% entre 2006 et 2007) au profit des emballages (+ 5,41%). La quantité de verre collectée est également en baisse (- 3,58%) par rapport à 2006. La mise en place de la collecte en bi-flux au mois de mai 2007, a permis de capter davantage le flux « papiers » .

La commune de Draveil affiche ainsi de bons rapports Kg/hab/an en matière d'ordures ménagères aux vues des moyennes syndicales et régionales. Les ratios des matières recyclables sont également supérieurs à ceux du SIREDOM et de l'Île de France ce qui met en évidence un bon captage des flux de matière recyclable.

A contrario, le ratio « déchets verts » est très important ce qui confirme l'intérêt de mettre en place une opération de compostage individuel afin de limiter l'augmentation des coûts. Cette dernière a débuté en novembre 2007.

Nous constatons également une légère diminution du taux de refus (- 0,14%) pour le tri-flux mais une baisse importante des taux de refus depuis la mise en place de la collecte en bi-flux (- 6,88%) par rapport à l'année précédente permettant ainsi d'afficher de meilleures performances que le SIREDOM. La qualité du tri peut être améliorée par des actions de sensibilisation et le recrutement d'un ambassadeur de tri.

Malgré une diminution des tonnages, nous notons une importante augmentation des coûts notamment des taxes inhérentes au SIREDOM.

La déchèterie de Vigneux sur Seine est de plus en plus fréquentée par les Draveillois (tonnage : + 30,98%). Les coûts de traitement étant inférieurs à ceux des déchets collectés en porte à porte, il est intéressant d'encourager la population à utiliser ce service et à terme de pouvoir limiter les collectes à domicile pour les déchets verts et les encombrants.

Enfin, nous constatons une augmentation des tonnages de déchets communaux (+ 5,02%) par rapport à 2006 représentant un budget de 34 609€ (+9,07%). Il convient donc d'améliorer le tri au niveau des services techniques communaux afin de limiter ces augmentations.

Le coût global du traitement des ordures ménagères est de 652 000 € en 2007, avec une hausse de 1,56% de 2006 à 2007. Dans le coût global du traitement de ces déchets, la partie traitement représente 82,2% et les taxes inhérentes au SIREDOM représentent 17,83%.